



Procédure de validation, par les distillateurs, des engagements déposés par les opérateurs dans le cadre d'une démarche relative au dispositif de soutien pour la distillation de crise des excédents de vins en application du règlement délégué (UE) 2026/744 et de la décision INTV-GPASV-2026-046.

Date : 25/06/2026

Le présent document décrit les modalités d'utilisation du PAD par les distillateurs pour la validation des engagements déposés par les opérateurs dans le cadre du dispositif de distillation de crise 2026, prévu par la décision INTV-GPASV-2026-046

Dans le présent document, le terme « opérateur » désigne l'ensemble des catégories éligibles au dispositif : producteurs vitivinicoles, caves coopératives, organisations de producteurs et leurs associations, négociants vinificateurs et négociants. Le terme « distillateur » désigne l'opérateur technique chargé de valider les engagements dans le PAD et de mettre en œuvre les opérations prévues au contrat.

Pour tous renseignements concernant la mise en œuvre de la présente circulaire, vous pouvez prendre contact avec l'unité Restructuration, gestion des excédents et des sous-produits de la vinification

Plan de diusion

Pour exécution :

FranceAgriMer
Unité Restructuration, Gestion des excédents et des sous-produits de la distillation – Service Gestion du potentiel et Amélioration des Structures Viticoles

Pour information :

DGPE bureau du vin et autres boissons
DGDDI
DGCCRF
DRAAF
INAO
FNDCV
UNDV

Table des matières

1	Prérequis.....	3
2	Lien de connexion.....	3
3	Création de la demande	3
3.1	Connexion.....	3
3.2	Création ou modification de la demande (deux possibilités).....	4
3.2.1	Vous avez déjà initié la saisie d'un dossier	4
3.2.2	Vous n'avez pas initialisé de dossier	4
3.2.3	Validation des données	4

1 Prérequis

- Un accès internet;
- Une adresse mél;
- Compte extranet FranceAgriMer

2 Lien de connexion

https://padcollecte.franceagrimer.fr/padcollecte-usager/#/detail?cdDispositif=PAD_ENG_DIST_DC_2

Dans le cadre de la période complémentaire prévue par la décision INTV-GPASV-2026-046, les engagements peuvent être déposés par les opérateurs du **16 juin 2026** au **30 juin 2026 à 12h00**.

Les distillateurs procèdent ensuite à la validation des engagements dans le PAD distillateurs jusqu'au **10 juillet 2026 à 12h00**.

Passé ce délai, les engagements non validés ne pourront pas être pris en compte.

Point d'attention – opérateurs ayant déjà déposé un engagement en première période

Pour les opérateurs ayant déjà déposé un engagement lors de la première période ouverte par la décision INTV-GPASV-2026-018, l'engagement déposé au titre de la deuxième période ne peut être pris en compte que dans la limite du volume résiduel disponible.

Ce volume résiduel est calculé après déduction des volumes préalablement validés dans le PAD par les distillateurs au titre de la première période, sur la base des données consolidées par FranceAgriMer.

La validation effectuée par le distillateur dans le PAD au titre de la deuxième période ne porte donc que sur les volumes relevant de cette deuxième période.

3 Création de la demande

3.1 Connexion

Dans la fenêtre de connexion, renseignez vos données (identifiant et mot de passe) liées à "l'extranet distilleries"

Se connecter avec son compte

Identifiant
testeur1

Mot de passe Afficher
.....

Se connecter

Cliquez, ensuite, sur "Se connecter"

3.2 Création ou modification de la demande (deux possibilités)

3.2.1 Vous avez déjà initié la saisie d'un dossier

Vous devez cliquer sur le dossier pour visualiser et/ou modifier les données.

The screenshot shows a web interface for 'Validation engagements distillateur pour Distillation de crise 2ème vague'. At the top, there is a header with 'Vin et cidriculture', 'Compte FranceAgriMer', and dates 'Ouvert le 21/06/2026 19:00 - Ferme le 10/07/2026 12:00'. Below this is the title 'Validation engagements distillateur pour Distillation de crise 2ème vague' and a subtitle 'Validation des Engagements Distillateurs 2ème vague'. There are two buttons: 'En savoir plus' and 'Faire une demande +'. Below this is a section titled 'Les dossiers' with filters for 'En cours de saisie ou à compléter (1) ?' and 'Etat d'avancement (0) ?'. A red arrow points from the 'Faire une demande +' button to a dossier card in the 'SAISIE EN COURS' section. The card displays 'N° 50214', '58702006600011', 'SOCIETE DE DISTILLERIES VINICOLES DU BLAYAIS', and 'Validation engagements distillateur pour Distillation de crise 2ème vague'.

Aller ensuite en 3.2.3

3.2.2 Vous n'avez pas initialisé de dossier

A la première connexion la page suivante s'ouvre.

Cliquez sur "Faire une demande"

The screenshot shows the top part of the 'Validation des engagements producteurs de distillation de crise 2ème vague' page. It includes the 'REPUBLICQUE FRANCAISE' logo, 'FranceAgriMer', and 'Plateforme d'Acquisition de Données REC'. Below this is the title 'Validation des engagements producteurs de distillation de crise 2ème vague'. There is a header with 'Vin et cidriculture', 'Compte FranceAgriMer', and dates 'Ouvert le 21/06/2026 19:00 - Ferme le 10/07/2026 12:00'. Below this is the title 'Validation engagements distillateur pour Distillation de crise 2ème vague' and a subtitle 'Validation des Engagements Distillateurs 2ème vague'. There are two buttons: 'En savoir plus' and 'Faire une demande +'. A red arrow points from the 'Faire une demande +' button to the top of the page.

3.2.3 Validation des données

Vous arrivez sur une page composée de trois parties distinctes :

3.2.3.1 Le bloc "identification" :

Accueil > Liste des dispositifs > Validation engagements distillateur pour Distillation de crise > Déposer un dossier > N° 60017

Validation des engagements producteurs de distillation de crise 2ème vague

Saisie du formulaire
Étape 2 sur 3
Étape suivante : dépôt du formulaire

SIRET
N° SIRET
Raison sociale
Détail de votre identifiant et vos coordonnées →

Remplir le formulaire Fournir les justificatifs

Validation engagements distillateur pour Distillation de crise
Les champs marqués d'une étoile rouge * sont obligatoires.

■ Identification

N° SIRET : Siret Code Distillateur : Code dist

Raison sociale : Raison sociale

Forme juridique : Forme juridique

Adresse : Adresse

Code postal : Code postal Commune : Commune

3.2.3.2 Le bloc "Liste des engagements producteurs à valider"

■ Liste des engagements producteurs à valider

Liste des engagements à valider :

N° CVI	Nom / Raison sociale	Volume déposé	Volume Validé	Annulation
123456789A	Toto1	50,25 hl *	20 hl	<input type="checkbox"/>
123456789B	Toto2	100 hl *	100 hl	<input checked="" type="checkbox"/>
123456789C	Toto3	1 000 hl *	1 000 hl	<input checked="" type="checkbox"/>
123456789Z	Toto4	122 hl *	122 hl	<input checked="" type="checkbox"/>
123456789D	Toto5	253 hl *	253 hl	<input checked="" type="checkbox"/>
123456789E	Toto6	654 hl *	654 hl	<input checked="" type="checkbox"/>
123456789F	Toto7	489 hl *	489 hl	<input checked="" type="checkbox"/>
123456789G	Toto8	247 hl *	247 hl	<input checked="" type="checkbox"/>
123456789H	Toto9	5 000 hl *	5 000 hl	<input checked="" type="checkbox"/>
123456789I	Toto10	12 000 hl *	12 000 hl	<input checked="" type="checkbox"/>
123456789J	Toto11	60 hl *	60 hl	<input checked="" type="checkbox"/>
123456789K	Toto12	32 hl *	32 hl	<input checked="" type="checkbox"/>

Volume total déposé : 20 007,25 hl
Volume total Validé : 19 977,00 hl

3.2.3.3 Le bloc "Engagements demandeur" suivi directement du "bandeau d'action" :

■ Engagements du demandeur

Ne vous engagez pas à la légère : tout abus d'engagement est sanctionné.

En choquant la case ci-contre vous attestez : *

- Avoir pris connaissance de la décision INTV-GPASV-2026-046.
- Être informé du fait que les entreprises en procédure collective d'insolvabilité (cf. article 1.3 de la décision citée supra) ne peuvent bénéficier de l'aide.

Et, plus particulièrement vous attestez : *

- Avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité.
- Vous engager à assurer la collecte, la distillation, la traçabilité des vins et l'orientation des alcools produits vers des usages industriels ou énergétiques conformément à la réglementation applicable.
- vous engager à répercuter à l'opérateur l'aide qui sera fixée par la décision d'ouverture.

i Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires x

Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) [CGU](#)

Fermer Sauvegarder Déposer

3.2.3.4 Saisie des données

Il convient, à cette étape de vérifier les données de volume renseignées dans le bloc "Liste des engagements de producteurs à valider".

Point d'attention – portée de la validation par le distillateur

La validation effectuée par le distillateur dans le PAD constitue une validation technique préalable. Elle conditionne la recevabilité de l'engagement déposé par l'opérateur : à défaut de validation dans le PAD dans le délai prévu, l'engagement n'est pas pris en compte dans le dispositif.

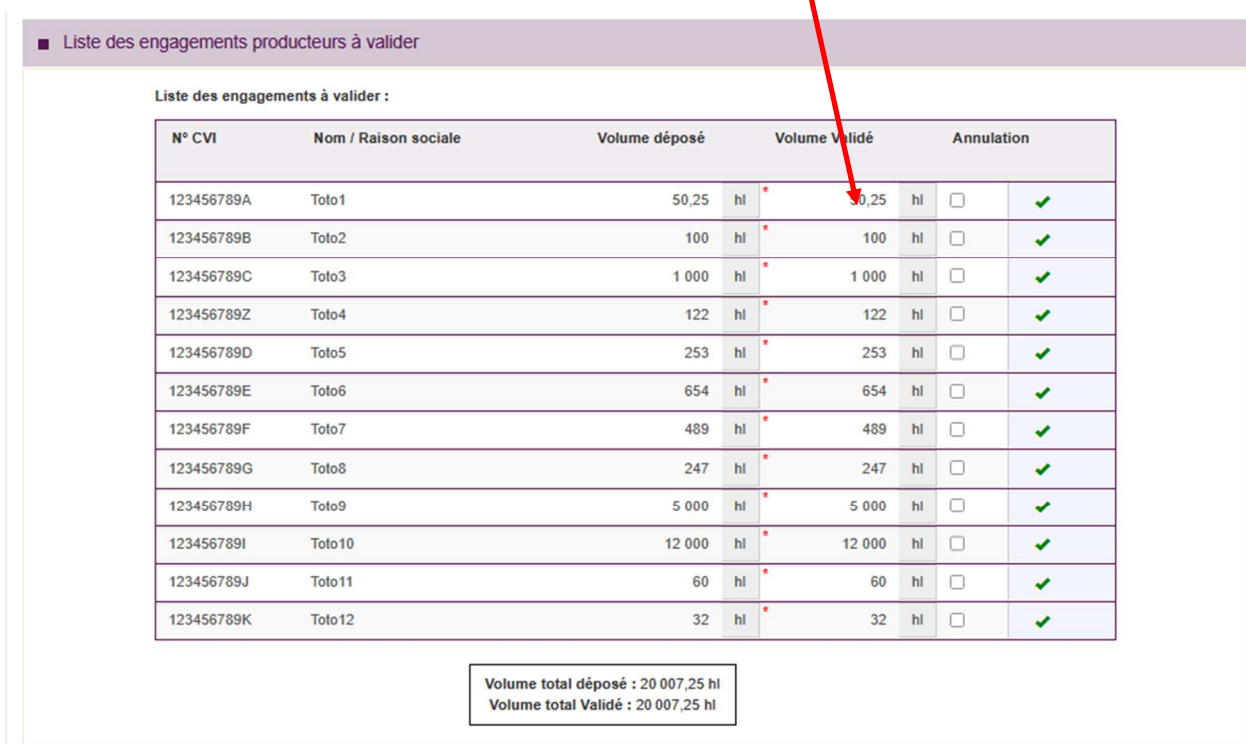
Cette validation ne vaut toutefois ni instruction de la demande, ni validation de l'éligibilité de l'opérateur ou des volumes engagés. Ces vérifications relèvent exclusivement de FranceAgriMer, dans le cadre de l'instruction des engagements et des contrôles ultérieurs.

Le distillateur intervient en qualité d'opérateur technique. Sa validation porte sur les éléments nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de l'engagement, notamment au regard des volumes qu'il accepte de prendre en charge et de ses capacités techniques et logistiques.

Toute modification du volume engagé, notamment une baisse de volume ou une annulation, doit être réalisée dans des conditions permettant d'en assurer la traçabilité et en lien avec l'opérateur concerné. Le distillateur ne doit modifier ou annuler un engagement que sur la base d'un échange préalable avec l'opérateur ou d'un élément objectif justifiant cette modification.

Lorsque cela est justifié, le volume engagé peut être revu à la baisse par le distillateur dans le PAD. Cette modification doit être traçable et portée à la connaissance de l'opérateur concerné.

Pour ce faire, il suffit de cliquer sur les chiffres du volume à modifier



■ Liste des engagements producteurs à valider

Liste des engagements à valider :

N° CVI	Nom / Raison sociale	Volume déposé		Volume Validé		Annulation	
123456789A	Toto1	50,25	hl *	50,25	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789B	Toto2	100	hl *	100	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789C	Toto3	1 000	hl *	1 000	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789Z	Toto4	122	hl *	122	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789D	Toto5	253	hl *	253	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789E	Toto6	654	hl *	654	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789F	Toto7	489	hl *	489	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789G	Toto8	247	hl *	247	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789H	Toto9	5 000	hl *	5 000	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789I	Toto10	12 000	hl *	12 000	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789J	Toto11	60	hl *	60	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789K	Toto12	32	hl *	32	hl	<input type="checkbox"/>	✓

Volume total déposé : 20 007,25 hl
Volume total Validé : 20 007,25 hl

Et de saisir le volume retenu par le distillateur à ce stade de la validation technique dans le PAD.

Dans l'exemple ci-dessous, le volume initialement engagé était de 50,25 hl et a été ramené à 40 hl.

Le volume ainsi validé par le distillateur ne préjuge pas du volume qui sera, le cas échéant, retenu à l'issue de l'instruction par FranceAgriMer, après application éventuelle d'un coefficient stabilisateur et notification du contrat.

■ Liste des engagements producteurs à valider

Liste des engagements à valider :

N° CVI	Nom / Raison sociale	Volume déposé		Volume Validé		Annulation	
123456789A	Toto1	50,25	hl *	40	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789B	Toto2	100	hl *	100	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789C	Toto3	1 000	hl *	1 000	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789Z	Toto4	122	hl *	122	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789D	Toto5	253	hl *	253	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789E	Toto6	654	hl *	654	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789F	Toto7	489	hl *	489	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789G	Toto8	247	hl *	247	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789H	Toto9	5 000	hl *	5 000	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789I	Toto10	12 000	hl *	12 000	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789J	Toto11	60	hl *	60	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789K	Toto12	32	hl *	32	hl	<input type="checkbox"/>	✓

Volume total déposé : 20 007,25 hl
Volume total Validé : 19 997,00 hl

Il est également possible d'annuler complètement un engagement en cliquant sur la coche de la colonne "Annulation"

■ Liste des engagements producteurs à valider

Liste des engagements à valider :

N° CVI	Nom / Raison sociale	Volume déposé		Volume Validé		Annulation	
123456789A	Toto1	50,25	hl *	40	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789B	Toto2	100	hl *	100	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789C	Toto3	1 000	hl *	1 000	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789Z	Toto4	122	hl *	122	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789D	Toto5	253	hl *	253	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789E	Toto6	654	hl *	654	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789F	Toto7	489	hl *	489	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789G	Toto8	247	hl *	247	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789H	Toto9	5 000	hl *	5 000	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789I	Toto10	12 000	hl *	12 000	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789J	Toto11	60	hl *	60	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789K	Toto12	32	hl *	32	hl	<input type="checkbox"/>	✓

Volume total déposé : 20 007,25 hl
Volume total Validé : 19 997,00 hl

Une fois cette case cochée, le volume engagé est passé à 0

■ Liste des engagements producteurs à valider

Liste des engagements à valider :

N° CVI	Nom / Raison sociale	Volume déposé		Volume Validé		Annulation	
123456789A	Toto1	50,25	hl	0	hl	<input checked="" type="checkbox"/>	✓
123456789B	Toto2	100	hl	100	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789C	Toto3	1 000	hl	1 000	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789Z	Toto4	122	hl	122	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789D	Toto5	253	hl	253	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789E	Toto6	654	hl	654	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789F	Toto7	489	hl	489	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789G	Toto8	247	hl	247	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789H	Toto9	5 000	hl	5 000	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789I	Toto10	12 000	hl	12 000	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789J	Toto11	60	hl	60	hl	<input type="checkbox"/>	✓
123456789K	Toto12	32	hl	32	hl	<input type="checkbox"/>	✓

Volume total déposé : 20 007,25 hl
Volume total Validé : 19 957,00 hl

Il conviendra de procéder à la lecture et, éventuellement, modification, de toutes les lignes d'engagement.

3.2.3.5 Sauvegarde des données

A tout moment, il vous est possible de sauvegarder les données saisies via le bouton "Sauvegarder" tout en bas de la page :

Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires.

Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU) [CGU](#)

Fermer Sauvegarder Déposer

Un message de confirmation s'affiche alors :

Fermer x

→ **Votre dossier a été enregistré**

Attention: A ce stade, votre dossier n'est pas déposé.

3.2.3.6 Dépôt (validation) du dossier

Une fois toutes les données vérifiées et/ou modifiées, il faut déposer le dossier.

Pour que cela soit possible, il convient de cocher les cases correspondant aux engagements du demandeur, ainsi qu'attester de la prise de connaissance des CGU.

Engagements du demandeur

Ne vous engagez pas à la légère : tout abus d'engagement est sanctionné.

En choquant la case ci-contre vous attestez : *

- Avoir pris connaissance de la décision INTV-GPASV-2026-046.
- Être informé du fait que les entreprises en procédure collective d'insolvabilité (cf. article 1.3 de la décision citée supra) ne peuvent bénéficier de l'aide.

Et, plus particulièrement vous attestez : *

- Avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité.
- Vous engager à assurer la collecte, la distillation, la traçabilité des vins et l'orientation des alcools produits vers des usages industriels ou énergétiques conformément à la réglementation applicable.
- vous engager à répercuter à l'opérateur l'aide qui sera fixée par la décision d'ouverture.

Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires

Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU)

Fermer Sauvegarder Déposer

Lorsque ces cases ont été cochées, il devient possible de déposer le dossier en cliquant sur "Déposer" :

Engagements du demandeur

Ne vous engagez pas à la légère : tout abus d'engagement est sanctionné.

En choquant la case ci-contre vous attestez : *

- Avoir pris connaissance de la décision INTV-GPASV-2026-046.
- Être informé du fait que les entreprises en procédure collective d'insolvabilité (cf. article 1.3 de la décision citée supra) ne peuvent bénéficier de l'aide.

Et, plus particulièrement vous attestez : *

- Avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité.
- Vous engager à assurer la collecte, la distillation, la traçabilité des vins et l'orientation des alcools produits vers des usages industriels ou énergétiques conformément à la réglementation applicable.
- vous engager à répercuter à l'opérateur l'aide qui sera fixée par la décision d'ouverture.

Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires

Je dois prendre connaissance des conditions générales d'utilisation pour déposer ma demande (CGU)

Fermer Sauvegarder Déposer

Une fenêtre de confirmation s'ouvre alors :

Fermer x

→ Voulez-vous déposer votre dossier ?

Merci de confirmer le dépôt.
Un courriel confirmant votre dépôt vous sera envoyé, pensez à consulter vos courriels indésirables.

Non OUI, je dépose mon dossier

Cliquer sur "Oui, je dépose mon dossier"

Une fenêtre de confirmation du dépôt s'affiche alors et un mail de confirmation vous est envoyé

